

Régie de l'énergie - Dossier R-3958-2015
Investissements Asbestos de Gaz Métro

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3958-2015

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

INVESTISSEMENTS ASBESTOS
DE GAZ MÉTRO

GAZ MÉTRO

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intéressées

L'EXTENSION DU RÉSEAU DE GAZ MÉTRO AU PARC INDUSTRIEL D'ASBESTOS

MÉMOIRE

M^e Dominique Neuman, LL.B., Procureur
Mme. Brigitte Blais, Analyste

Avec la collaboration de M. Jacques Fontaine, Consultant

Préparé pour :
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 19 février 2016

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le choix qui nous est posé est difficile.

Il n'existe pas de réponse claire nous permettant de décider de façon certaine si le Projet apportera ou non des avantages environnementaux et de développement durable.

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) choisissent néanmoins d'inviter respectueusement la Régie de l'énergie à accepter le risque posé par le manque de rentabilité et les faibles avantages environnementaux du Projet (selon les prévisions de clientèle actuellement connues) et l'incertitude quant aux avantages d'une expansion future, en **autorisant celui-ci**, ce qui permettra de sécuriser la subvention fédérale qui serait autrement perdue.

Tel que mentionné, ce Projet ne rend pas certain, mais rend possible (avec un risque, certes), une expansion future, tant quant à la clientèle du parc industriel qu'en cas d'extension vers le centre-ville d'Asbestos. Cette expansion, si elle se réalise, pourrait être de nature à accroître la rentabilité de l'ensemble et ses avantages environnementaux.

TABLE DES MATIÈRES

1 - PRÉSENTATION	1
2 - LE POINT MORT TARIFAIRE, SELON LES PRÉVISIONS DE CLIENTÈLE ACTUELLEMENT CONNUES	4
3 - LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉVITÉES SELON LES PRÉVISIONS DE CLIENTÈLE ACTUELLEMENT CONNUES	5
4 - LE CARACTÈRE STRUCTURANT DU PROJET ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE	7
5 - CONCLUSION	10

1

PRÉSENTATION

1 - La Régie de l'énergie est saisie, au présent dossier R-3958-2015, d'une demande de la *Société en commandite Gaz Métro* (« *Gaz Métro* ») d'autorisation d'autorisation d'un projet d'investissement visant l'extension de son réseau dans la région d'Asbestos.

2 - La présente constitue le mémoire de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* sur cette demande de Gaz Métro au présent dossier.

3 - Compte tenu des enjeux du présent dossier, le présent mémoire comporte à la fois la preuve de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, préparée par leur analyste Madame Brigitte Blais, avec la collaboration de Monsieur Jacques Fontaine et l'argumentation notamment juridique préparée par leur procureur, M^e Dominique Neuman.

4 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* sont des organismes sans but lucratif actifs dans le domaine de l'environnement et de l'énergie.

Elles ont déjà été reconnues comme intervenantes (seules, ensemble ou conjointement avec d'autres intervenants) dans plusieurs dossiers de la Régie de l'énergie, notamment les cause tarifaires annuelles d'Hydro-Québec Distribution, d'Hydro-Québec Transport (TransÉnergie), de la *Société en commandite Gaz Métro (SCGM)*, de *Gazifère inc.* incluant l'examen des Plans d'efficacité énergétique des distributeurs de gaz et d'électricité, ainsi que des dossiers de l'*Agence de l'efficacité énergétique (AEE)*.

Stratégies Énergétiques et l'*AQLPA* représentent une tendance au sein du milieu environnemental qui se veut modérée, rigoureuse, et axée sur la planification à long terme et le partenariat.

L'*AQLPA* est un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982. *Stratégies Énergétiques* a été fondée en 1999. *Stratégies Énergétiques* et l'*AQLPA* ont été reconnues et sont actives depuis leur fondation au sein de nombreuses instances et forums relatifs à la politique énergétique, à la régulation de l'énergie et à l'environnement, notamment en matière d'efficacité énergétique et de gestion de la consommation, de substitution de combustibles, de réduction des polluants atmosphériques et de mesures incitatives et réglementaires pour atteindre ces objectifs.

Stratégies Énergétiques et l'*AQLPA* ont notamment fait partie de groupes de travail sur l'énergie institués dans le cadre du *Mécanisme* et *Processus* de mise en œuvre de politiques de réduction de gaz à effet de serre au Canada et ont participé aux débats ayant mené à la *Stratégie énergétique québécoise* de 2006-2015.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec, Programme *Faites de l'air* relatif au recyclage des véhicules routiers légers usagés, etc.). Elle est également intervenue sur plusieurs projets énergétiques devant divers forums pour renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification existants afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique (interventions relatives à l'Accord Canada-États-Unis-Unis sur la pollution transfrontière, interventions devant des commissions parlementaires, participation à des audiences du BAPE et autres audiences environnementales, etc.).

Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'AQLPA sont intervenues dans de nombreux dossiers tant électriques que gaziers de la Régie de l'énergie. Par leurs interventions, elles ont voulu favoriser le développement des programmes d'efficacité énergétique des distributeurs et d'autres programmes susceptibles d'amener des avantages environnementaux, la robustesse des investissements et des dépenses en environnement et en recherche-développement, l'utilisation de mécanismes tarifaires afin de favoriser des objectifs de développement durable, la juste mesure des coûts évités, la robustesse de la planification à long terme, l'équité dans les mécanismes d'approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec et la prise en compte de l'intérêt public et du développement durable dans les processus décisionnels de la Régie et des entités réglementées par elle.

2

**LE POINT MORT TARIFAIRE, SELON LES PRÉVISIONS DE CLIENTÈLE ACTUELLEMENT
CONNUES**

5 - Nous constatons de la pièce B-0017 amendant le document Gaz Métro-1, Document 6, que le point mort tarifaire du Projet serait de 6,26 années, si la prévision moyenne se réalise (l'analyse prévoyant un taux de rendement interne de 7,09%, lequel est plus élevé que le coût en capital prospectif pondéré de 5,43%).

Un point mort tarifaire de 6,26 années est plus élevé que l'exigence usuelle de la Régie d'un point mort tarifaire ne dépassant pas les cinq années.

6 - De plus, l'analyse de sensibilité contenue à la preuve initiale de Gaz Métro (B-0006, Gaz Métro-1, Document 1, page 17, tableau 8) indiquait, en cas de ventes baissant à 80 % de la prévision, un point mort tarifaire de 39,41 années. Le point mort tarifaire ne serait par ailleurs jamais atteint en cas de dépassement des coûts de 10 %.

7 - **Dans ces circonstances, pour que la Régie passe outre à sa norme d'atteinte d'un point mort tarifaire en 5 ans et autorise un tel investissement, des arguments quant à d'autres avantages ou bénéfices sont nécessaires.**

3

LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉVITÉES SELON LES PRÉVISIONS DE CLIENTÈLE ACTUELLEMENT CONNUES

8 - D'un point de vue environnemental, les 155 tonnes d'équivalent CO₂¹ qu'éviteraient le Projet grâce à la conversion du propane au gaz naturel de 28 commerces/industries/institution, peut être pris comme un argument positif.

Mais il s'agit là d'un argument de très faible poids, si on le compare aux 80 000 tonnes épargnées en 2014-2015 par le PGEÉ de Gaz Métro par exemple.

9 - Nous avons voulu savoir si la conversion du propane vers le gaz naturel procurait une réduction des émissions de GES significative. Le tableau suivant compare les facteurs d'émissions de différents combustibles.

Combustible	Facteur d'émission	Unité
Gaz naturel	49,68	Kt de CO₂ par PJ
Propane	59,84	Kt de CO₂ par PJ
Mazout léger	73,11	Kt de CO₂ par PJ
Mazout lourd	74	Kt de CO₂ par PJ

(Source : STATISTIQUES CANADA (1998), « Les émissions de dioxyde de carbone attribuables à la combustion des combustibles fossiles », Ottawa)

¹ R-3958-2015, « Projet d'extension de réseau dans la région d'Asbestos », GM-1, doc. 1, page 11, ligne 27. http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/352/DocPrj/R-3958-2015-B-0016-Demande-PieceRev-2016_02_03.pdf

Ce tableau nous indique que la conversion du propane vers le gaz procure moins de réductions d'émissions que la conversion du mazout vers le gaz, mais procure un gain, tout de même. Cet aspect peut ainsi faire partie des arguments justifiant un tel projet.

10 - L'on doit garder à l'esprit que, lorsque la Régie avait accepté la création puis la modification du *Compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes (CASEP)* de Gaz Métro, le Tribunal et plusieurs participants ont longtemps été réticents à reconnaître les émissions évitées par la substitution du propane par le gaz naturel comme étant suffisamment significatives pour justifier l'octroi d'une aide financière selon ce *Compte*.

11 - D'un point de vue environnemental, le Projet (selon les prévisions de clientèle actuellement connues) ne peut donc pas être qualifié de négatif.

Il nous semble simplement quelque peu positif, mais sans plus.

4

LE CARACTÈRE STRUCTURANT DU PROJET ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE

12 - Dans un monde idéal, il aurait peut être été préférable de retarder le présent Projet jusqu'à ce que Gaz Métro puisse obtenir des signatures de nouveaux clients acceptant de s'installer au parc industriel visé et qui auraient autrement consommé du mazout.

Dans un monde idéal, il aurait peut être aussi été préférable de retarder ce présent Projet de manière à pouvoir le compléter d'un tronçon de 2 km jusqu'au centre-ville d'Asbestos, ce qui aurait pu permettre la conversion d'autres clients (commerciaux, institutionnels, etc.) qui auraient notamment utilisé du mazout et auraient signé des contrats d'achat de gaz.

Ces ajouts au Projet auraient possiblement permis d'accroître la rentabilité du Projet ainsi que ses bénéfices en termes d'évitement d'émissions atmosphériques (gaz à effet de serre et pollution atmosphérique locale), sans certitude à cet effet toutefois.

13 - Mais nous ne sommes pas dans ce monde idéal. Nous sommes conscients que si le Projet n'est pas réalisé en 2016, Gaz Métro pourrait perdre sa subvention fédérale, ce qui réduirait fortement la possibilité de relancer plus tard un Projet amélioré tel que susdit.

Le choix qui se pose à nous ne se situe pas entre le présent Projet et un futur Projet amélioré. Il s'agit plutôt, à ce stade, d'un choix entre le Projet actuel et aucun projet du tout.

14 - De façon générale, on ne peut pas nier que le présent Projet possède un caractère structurant.

Il est appuyé par les communautés locales et leurs municipalités.

Il ne rend pas certain, mais rend possible (avec un risque, certes), une expansion future, tant quant à la clientèle du parc industriel qu'en cas d'extension vers le centre-ville d'Asbestos. Cette expansion, si elle se réalise, pourrait être de nature à accroître la rentabilité de l'ensemble et ses avantages environnementaux.

15 - Mais, comme on le voit ci-après, il n'existe pas de certitude.

Plus particulièrement, nous avons voulu valider si la prolongation du réseau, dans une future expansion, vers la ville d'Asbestos, serait favorable ou non d'un point de vue environnemental.

À cette fin, nous avons rejoint quatre institutions scolaires et l'Hôpital d'Asbestos afin de savoir quelle était la source d'énergie pour le chauffage de leurs locaux. Voici les résultats :

Institution	Mode de chauffage
École La Tourelle	Électricité
École secondaire Escalé	Bi-énergie (électricité et mazout)
Centre d'éducation des adultes	Mazout
Centre d'éduc. Des adultes – Centre de formation professionnel	Information non disponible (messages laissés)
Hôpital d'Asbestos	Bi-énergie électricité-mazout (Eau chaude glycol)

Pour au moins *une ou deux* de ces institutions seulement de cette liste, la conversion au gaz naturel serait donc souhaitable du point de vue des émissions atmosphériques.

D'autres commerces et entreprises existantes n'ont pas été consultés. Ce qui nous préoccupe est de savoir si des institutions et entreprises situées en ville seront tentées de convertir leur source de chauffage de l'électricité vers le gaz naturel, ce qui effacerait négativement les efforts de 155 tonnes d'éq.CO₂ obtenues dans le parc industriel. Quant aux résidences existantes, nous considérons qu'elles présentent peu de chances de se convertir au gaz étant donné les coûts d'installation par rapport à l'électricité.

Nous n'avons donc toujours pas la certitude quant à la pertinence environnementale de prolonger ou non ultérieurement le réseau de Gaz Métro vers le centre-ville d'Asbestos.

5

CONCLUSION

16 - Le choix qui nous est posé est difficile.

Il n'existe pas de réponse claire nous permettant de décider de façon certaine si le Projet apportera ou non des avantages environnementaux et de développement durable.

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) choisissent néanmoins d'inviter respectueusement la Régie de l'énergie à accepter le risque posé par le manque de rentabilité et les faibles avantages environnementaux du Projet (selon les prévisions de clientèle actuellement connues) et l'incertitude quant aux avantages d'une expansion future, en **autorisant celui-ci**, ce qui permettra de sécuriser la subvention fédérale qui serait autrement perdue.

Tel que mentionné, ce Projet ne rend pas certain, mais rend possible (avec un risque, certes), une expansion future, tant quant à la clientèle du parc industriel qu'en cas d'extension vers le centre-ville d'Asbestos. Cette expansion, si elle se réalise, pourrait être de nature à accroître la rentabilité de l'ensemble et ses avantages environnementaux.

17 - Le tout respectueusement soumis.